

Les invalides

J'estime que les actes ont plus d'importance que les mots. Si l'on regardait le harsard, on s'apercevrait que la question de la pornographie a souvent été soulevée et l'on verrait que le ministre des Communications a répété à maintes reprises—tout comme moi-même, en tant que secrétaire parlementaire—ses inquiétudes à ce sujet. Nous avons invité les protagonistes responsables de la pornographie et de l'aviissement de la femme sur les ondes, ainsi que des stéréotypes sexuels, à prendre les mesures qui s'imposent.

Je ne parlerai pas longuement de ce projet, car je pense que tout le monde s'entend sur son principe. Le ministre a fait savoir qu'il souhaitait une intervention décisive du Parlement pour rendre la loi sur la radiodiffusion et son règlement d'application plus sévères.

Hier après-midi, le ministre des Communications et moi-même avons eu une réunion avec les représentants de *Media Watch*, l'un des groupes mentionnés par le député. Il a été mis sur pied pour surveiller les médias, la télévision en particulier, et les émissions du point de vue de la pornographie et des stéréotypes sexuels. *Media Watch* a été financé par le ministre responsable de la Situation de la femme, qui se préoccupe vivement de cette question et souhaite des mesures concrètes.

La représentante de Broadview-Greenwood n'est pas la seule à se préoccuper de cette question. De ce côté de la Chambre, les ministres responsables ont essayé de parvenir à une solution convenable à ce problème extrêmement complexe.

Le député a suggéré que le ministre de la Justice (M. McGuigan) constitue un comité spécial pour voir quelles modifications ou pourrait apporter aux dispositions du Code criminel sur la violence et les délits sexuels. Cette initiative aurait des répercussions sur la radiotélédiffusion.

Je voudrais exprimer mon appui à l'égard de ce bill, monsieur le Président. On a proposé que nous le renvoyions au comité permanent des communications et de la culture, et je crois que c'est effectivement ce comité qui devrait s'en occuper. Il ne s'agit pas de prolonger le débat, mais bien de modifier la loi sur la radiodiffusion et de rendre cet article de la loi plus efficace, ce qui n'est pas aussi simple que le député l'a laissé entendre. Il y a une différence entre modifier la loi sur la radiodiffusion et modifier les règlements du CRTC.

Je propose donc:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Projet de loi C-675, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion, ne soit pas lu pour la deuxième fois, mais que l'ordre soit annulé, que le bill soit retiré et que l'on en renvoie l'objet au comité permanent des communications et de la culture.

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Burghardt est adopté.)

Le président suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président suppléant (M. Blaker): En conséquence, l'ordre est annulé, le bill est retiré et la question est renvoyée au comité permanent des communications et de la culture.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré).

● (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'OPPORTUNITÉ DE RENDRE TOUS LES TÉLÉPHONES ACCESSIBLES

M. Neil Young propose:

Que, de l'avis de la Chambre, en appliquant une politique qui assurera à tous les handicapés du Canada la même chance de participer pleinement à toutes les activités qui caractérisent la société canadienne de tous les jours, au titre de l'emploi, des loisirs, de la consommation, de l'éducation et des activités communautaires et domestiques, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative stipulant que tous les téléphones produits ou importés au Canada soient pleinement accessibles aux malentendants du Canada.

—Monsieur le Président, ma motion découle d'une décision qui a été prise le 23 novembre 1982 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. En effet, cet organisme a alors refusé d'exiger que tous les appareils de téléphone soient adaptés aux prothèses auditives. Comme le savent les députés, bien des malentendants utilisent des prothèses auditives munies d'une télébobine et d'un commutateur T pour faciliter leurs communications téléphoniques. Ce dispositif améliore la réception car il permet de capter le champ magnétique du récepteur du téléphone. En résumé, il facilite aux malentendants l'accès aux services téléphoniques.

Je reconnais que mes arguments seront d'ordre plutôt techniques. Cela me paraît toutefois nécessaire, car il faudrait que les députés puissent clairement comprendre de quoi il retourne au juste. Avec cette décision, le CRTC a porté un coup dur aux malentendants; en fait, il a rendu impossible à l'ensemble des handicapés d'accéder facilement à ce service. En réalité, cette décision aura de graves répercussions pour les malentendants et le Conseil canadien de coordination de la déficience auditive, la Canadian Hearing Society, la Canadian Hard of Hearing Association et le Hard of Hearing Club d'Ottawa en ont appelé au cabinet fédéral. Cette pétition a trouvé un accueil très chaleureux auprès du grand public et de nombreux organismes parmi lesquels il faut compter le Congrès du travail du Canada, la School of Social Work de l'Université Laurentienne, le Syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux, l'Alliance de la Fonction publique, la Registered Nurses Association of Ontario et la Canadian Federation of Communications Workers, pour ne nommer que ceux-là.

La raison de cet appui massif, monsieur le Président, paraît évidente aux yeux de tous ceux qui prennent la peine d'examiner attentivement la question. La perte de l'ouïe est, au Canada, l'une des invalidités physiques les plus fréquentes. Près d'un million et demi de Canadiens en souffrent. Selon les estimations, quelque 200,000 Canadiens ont une acuité auditive très diminuée. En fait, monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a estimé que sur la totalité de ceux qui ne sont pas très sourds, près de 550,000 Canadiens souffrent de troubles auditifs des deux côtés.